



Auberchicourt,  
Le 14 Mars 2024

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

N° 2024/17

Le Maire d'Auberchicourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-1,  
Vu des travaux exécutés par les Ets Theys de Lesquin dans la rue de Vézelay au  
niveau du n°11,  
Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules, aux piétons, ,  
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie  
pleinement la restriction de circulation et l'interdiction de stationnement au dit des travaux.

### ARRETE

**Article 1 :** La circulation sera restreinte dans la rue de Vézelay au niveau du n° 11 à compter du 8 Avril 2024, et ce, pendant 60 jours. Le stationnement sera interdit au niveau des travaux..

**Article 2 :** L'entreprise aura la charge de poser les panneaux adéquats, dans les rues au moment des travaux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Directeur des Ets Theys de Lesquin,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Service de communication de la ville,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

